



Convention collective : la position de la CGT

Retour à l'accord de 2015, et 5% d'augmentation immédiate

Aux agents de droit privé,

L'accord d'aménagement du temps de travail qu'on vous propose en urgence est **une régression qui sera inéquitable** selon les établissements. **Ne signez pas !**

Le projet de Convention Collective – probablement signé par les pseudo-négociateurs - sera une **régression dramatique** sans aucune sécurité juridique, et la CGT est prête à le dénoncer. ***Et nous parions, de plus, que les salaires des directeurs ne seront pas touchés !***

S'il n'y a aucun accord d'ici septembre la rentrée, ce qui se dessine va être ingérable, avec des personnels assurant 1 607 heures, sans programme de variation (PIV), et une centaine d'heures en plus même, en heures supplémentaires.

En l'absence de dialogue social, le SEUL GARDE-FOU pour la rentrée sept 2022 : revenir pour l'instant à l'accord d'aménagement du temps de travail de 2015 et exiger 5% d'augmentation immédiate. Faites remonter cette revendication. C'est possible, et des lycées **le font déjà**. Nous pouvons vous soutenir.

Manifestez auprès de vos directions par un débrayage et par une délégation. La CGT alerte de son côté les CNEAP en région.

Contact : agricole@cgt-ep.org

Adhérer : RDV sur le site CGT-ep, onglet "nous contacter"

Nos métiers, nos luttes, notre fierté

